

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

DECISION n° 2024 - 29

**portant demande de financement au titre de la Dotation
d'Equipement des Territoires Ruraux 2025 – DETR 2025 –
pour le projet de rénovation de l'éclairage du stade**

Madame le Maire d'Auzances,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2020-17 en date du 27 mai 2020 du Conseil Municipal de d'Auzances, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de demander au nom de la commune à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, ou à tout autre organisme public et privé, tout type de subventions pour financer les travaux et les projets communaux quels que soient leur montant,
- Vu la délibération n° 2024 – 68 en date du 27 Novembre 2024 portant approbation des projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2025 et décidant de leur priorisation.
- Considérant que la priorité 3 a été décidée pour le projet relatif à la rénovation de l'éclairage du stade,
- Vu la rubrique n° 5 du Règlement de la DETR 2025, indiquant un taux maximum de DETR de 40% avec un bonus de 10% pour les Petites Villes de Demain – PVD -,
- Considérant la labellisation de la commune d'Auzances « Petites villes de Demain », ce qui fait que ce projet peut prétendre à un taux maximum de 50% au titre de la DETR 2025,

DECIDE

Article 1^{er} : Un dossier est déposé au titre de la DETR 2025 pour la rénovation de l'éclairage du stade, pour un montant total de 35 320, 13 € HT.

Article 2 : Le plan de financement ci-dessous est approuvé :

Coût de l'opération :	35 320, 13 € HT
Total Recettes	35 320, 13 €
• Subvention au titre de la DETR 2025 (50%)	17 660, 07 €
• Part communale	17 660, 07 €

Article 3 : Madame le Maire se charge de déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour ce projet.

Auzances, le 6 Décembre 2024
Le Maire,

Françoise SIMON



Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20241206-2024-29-AU
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024